

# MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

## Préavis municipal N° 8 /2016

**Remplacement des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées du chemin de la Cigale, remplacement de la conduite d'eau potable entre l'extrémité nord du chemin de la Rie et la jonction du chemin Neuf sur le chemin de la Cigale.**

**Reprise et pose d'un jeu de vannes pour raccordement au réseau sur le chemin de la Fontaine.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### Préambule

1. L'état obsolète des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées (EC/EU) est connu depuis plusieurs années déjà. Le rapport du passage de caméra par l'entreprise Liaudet Pial SA de janvier 2012 confirme de nombreuses cassures. Le curage entrepris en 2015 n'a pas pu être réalisé compte tenu du fait que les conduites sont trop ovalisées et écrasées. Plusieurs inondations de sous-sols ont été déplorées chez des bordiers au cours de la dernière décennie. Signalons en outre que le constructeur, dans les années 70, ne donnait pas toutes les garanties quant à la bien-facture des équipements. En effet, en 2012 nous avons constaté, lors de travaux de dégagement de vannes, qu'une conduite d'eaux claires cassée avait été recouverte d'un simple sac en matière plastique au lieu d'être réparée.
2. Compte tenu de la fouille qui sera effectuée sur le chemin lors des travaux ci-dessus, il est opportun de remplacer la conduite d'eau potable en fonte, posée en 1972 entre le chemin de la Rie et la jonction du chemin Neuf sur le chemin de la Cigale. Cette conduite sert aussi de bouclage entre le chemin de la Rie et celui de la Cigale. En 2013 et à fin 2015, nous avons déploré deux fuites sur cette conduite. Lors de ces deux occasions notre concessionnaire Salm à Aclens a attiré notre attention sur le mauvais état de cette conduite.
3. Au bas du chemin de la Cigale nous prévoyons la reprise et la pose d'un jeu de vannes pour raccordement sur le chemin de la Fontaine, avec pour objectif une meilleure gestion du réseau de distribution.

Il est à relever que la conduite d'eau potable, posée à l'époque, était en fonte et placée directement dans le terrain naturel (glaise). La pose sans lit de sable accélère la corrosion. En outre, les connaissances actuelles démontrent que la mise à terre des bâtiments sur les conduites d'eau provoque des courants vagabonds nocifs à celles-ci. Les autres sources de courants vagabonds endommagent également les conduites en fonte. Notre choix quant au remplacement s'est donc porté sur une conduite en polyéthylène (PE).

Lors des travaux, il est à relever que les bordiers profitent généralement de faire remplacer leurs conduites privées, ce qui contribue à l'assainissement du réseau et à une réduction des pertes d'eau potentielles pour la commune.

### Le projet

Après des relevés précis sur le terrain, une consultation des divers services quant aux emplacements de leurs conduites, le bureau Gérard Chevalier SA a établi les cahiers des charges qui ont été soumis à cinq entreprises pour les travaux de génie civil et à trois entreprises pour les travaux d'installations sanitaires. Le chantier est divisé en deux parties bien distinctes :

- **Forage dirigé**

Entre l'extrémité nord du chemin de la Rie et la partie supérieure du chemin de la Cigale une nouvelle conduite d'eau, implantée par le procédé du forage dirigé sous les parcelles nos 600 et 643, remplacera la conduite actuelle. Dès le début du chemin, elle sera placée sous la route, laquelle fait partie de la parcelle n° 642, jusqu'au niveau de la jonction avec le chemin Neuf.

- **Conduite d'eau et canalisations EC/EU du chemin de la Cigale**

Remplacement de la conduite d'eau potable dès le début du chemin de la Cigale jusqu'à la jonction avec le chemin Neuf. Remplacement des canalisations EC/EU sur toute la longueur du chemin de la Cigale et reprise des canalisations privées. Reprise et pose d'un jeu de vannes pour raccordement au réseau sur le chemin de la Fontaine.

### Les offres

Toutes les offres, procédure sur invitation, ont été ouvertes le 10 mars 2016, en présence de représentants de la Municipalité et du bureau Gérard Chevalier SA, conformément aux modalités définies dans les appels d'offres. Un procès-verbal des prix soumis a été rédigé sur le champ.

Les cinq entreprises de travaux de génie civil invitées ont répondu dans les délais. Après vérification, il s'est avéré que l'offre la plus avantageuse était conforme au cahier des charges. En cas d'adoption du préavis cette offre sera retenue.

Les trois entreprises d'appareillage ont répondu, toutes dans les délais. Après vérification de leur conformité avec le cahier des charges, l'offre la plus avantageuse peut être retenue.

Partie d'ouvrage	Coûts des travaux (TTC)			
	Génie civil (GC)	Appareillage	Total (GC + appareillage)	Ingénieur civil
Forage dirigé	27'000.-	6'500.-	33'500.-	
Ch. de la Cigale (eau potable, EC/EU)	264'600.-	91'900.-	356'500.-	
<b>TOTAL (CHF)</b>	<b>291'600.</b>	<b>98'400.-</b>	<b>390'000.-</b>	<b>59'000.-</b>

<b>Total travaux et ingénieur civil</b>	<b>CHF 449'000.-</b>
<b>Divers et imprévus</b>	<b>CHF 39'000.-</b>
<b>Prestations de géomètre et notaire pour établ. de servitudes</b>	<b>CHF 6'000.-</b>
<b>TOTAL GENERAL T.T.C. :</b>	<b>CHF 494'000.-</b>

Les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, y compris génie civil correspondant, ainsi que l'amélioration du raccordement au bas du chemin de la Cigale (jeu de vannes et remplacement d'une borne hydrante), soit un montant d'environ CHF 100'000.- seront subventionnés par l'ECA à un taux d'environ 10 %.

### **Financement et amortissement**

Le financement sera assuré par un recours à l'emprunt au taux le plus favorable du marché actuel.

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite donc du Conseil communal l'autorisation de contracter un emprunt d'un montant maximum CHF 400'000.-, destiné à financer le remplacement de la conduite d'eau potable entre le chemin de la Rie et la jonction du chemin Neuf sur le chemin de la Cigale, le remplacement des conduites d'eaux claires et d'eaux usées du chemin de la Cigale et la reprise et pose d'un jeu de vannes pour raccordement au réseau sur le chemin de la Fontaine.

Les charges inhérentes à cet emprunt (amortissement et intérêts) seront de l'ordre de CHF 20'000.- par année. Il ne devrait pas y avoir de charges supplémentaires.

Pour ce qui concerne le remplacement des conduites EC/EU la dépense proposée, figure dans le plan des investissements. Celle, inhérente au réseau d'eau, n'y figure pas mais elle respecte le plafond d'endettement décidé par le Conseil communal.

Pour le réseau d'eau, l'amortissement s'effectuera : sur une durée de trente ans par prélèvements du compte 9280.06 « financement spécial réseau d'eau potable », ceci après déduction de la subvention ECA sur les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable ainsi que la reprise et pose d'un jeu de vannes pour raccordement au réseau sur le chemin de la Fontaine.

Pour le réseau de canalisations EC/EU l'amortissement s'effectuera : sur une durée de trente ans par prélèvements du compte 9280.04 « financement spécial canalisations EC/EU & épuration réseaux communaux & AIEV ».

### **Conclusions**

En raison de l'état obsolète des conduites EC/EU du chemin de la Cigale, il est urgent de réaliser ces travaux, qui éviteront les problèmes d'inondations des sous-sols des bordiers. Quant au remplacement de la conduite d'eau potable, son remplacement supprimera les risques de fuites, les pertes d'eau et évitera les inconvénients inhérents aux coupures d'eau. En outre, le remplacement d'une borne hydrante et la pose d'un jeu de vannes pour raccordement sur le chemin de la Fontaine apporte une amélioration de notre réseau de distribution et une sécurité d'approvisionnement pour les bordiers. Par ailleurs, ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'assainissement du réseau des canalisations EC/EU et de l'amélioration du réseau de distribution de l'eau.

Nous vous prions dès lors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter nos propositions en adoptant la résolution suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le préavis municipal N° 8 /2016 du 11 avril 2016 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### DECIDE

d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 494'000.-** pour :

1. Remplacement des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées du chemin de la Cigale, remplacement de la conduite d'eau potable entre l'extrémité nord du chemin de la Rie et la jonction du chemin Neuf sur le chemin de la Cigale. Reprise et pose d'un jeu de vannés pour raccordement au réseau sur le chemin de la Fontaine ;
2. d'amortir l'investissement pour le réseau d'eau par la subvention ECA sur les travaux de remplacement des conduites et du bouclage, et le solde par prélèvements du compte 9280.06 « financement spécial réseau d'eau potable » sur une durée de trente ans, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes ;
3. d'amortir l'investissement lié à l'évacuation et le traitement des eaux par prélèvements du compte 9280.04 « financement spécial canalisations EC/EU & épuration réseaux communaux & AIEV » sur une durée de trente ans, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes ;
4. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un recours à l'emprunt de CHF 400'000.-, le solde par la trésorerie courante ;
5. d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt maximum de CHF 400'000.- destiné à financer les investissements décrits ci-dessus.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire :

I. Rossel

S. Böhlen



Vufflens-la-Ville, le 11 avril 2016

Dossier traité par Michel Gruaz